



**Canadian School Boards Association
L'Association canadienne des commissions/conseils scolaires**

**The national voice of school boards * Le porte-parole national des commissions/conseils scolaires **

**PRIX NATIONAL DE PARTENARIAT EN RÉCONCILIATION
MISE EN NOMINATION**

Introduction

En 2015, à l'issue du processus historique de documentation des éléments de preuve et de collecte de témoignages concernant l'expérience des pensionnats autochtones du Canada, la Commission Vérité et Réconciliation du Canada a formulé au total 94 appels à l'action conçus pour favoriser une réconciliation véritable parmi et entre les peuples de notre pays.

Bon nombre de ces appels à l'action font ressortir l'importance particulière de l'enseignement à titre de voie vers la guérison et la réconciliation. D'autres appels à l'action traitent de la concrétisation d'engagements sociaux plus larges qui sont tout aussi importants. Pour accéder à une liste complète des appels à l'action en français et en anglais, consulter le

<https://nctr.ca/documents/rapports/?lang=fr>

Dans l'optique d'un esprit constant de réconciliation, l'Association canadienne des commissions /conseils scolaires (ACCS), avec l'aide de l'Assemblée des Premières Nations (APN), a collaboré à la création d'un Prix national de partenariat en réconciliation qui sera attribué à une commission/un conseil scolaire canadien financé par l'État et une ou des organisations autochtones partenaires.

Les candidats doivent présenter des preuves concrètes d'un engagement significatif et soutenu à parvenir à la réconciliation au profit de leur communauté locale. Les comportements, modèles ou actions adoptés par les collaborateurs refléteront le grand mérite de leurs réalisations, en plus de constituer une norme clé digne d'une émulation et d'une admiration nationales.

Admissibilité

Les candidatures soumises pour étude par le comité de sélection du prix peuvent être déposées par une commission/un conseil scolaire public financé par l'État¹ (autonomination); un pair parmi la communauté de commissions/conseils scolaires financés par l'État au Canada (nomination par un tiers); une association de commissions/conseils scolaires, ou une organisation autochtone nationale, provinciale, territoriale ou communautaire (autonomination ou nomination par un tiers).

Pour être étudiée, la candidature doit contenir une lettre d'appui de chacun des partenaires :

- 1) un membre ou un élu d'une commission/d'un conseil scolaire local (y compris un président ou un vice-président d'une commission/d'un conseil scolaire ou d'une

¹ Lequel doit être interprété dans l'ensemble ce de document comme incluant les commissions/conseils scolaires et les autorités éducatives des Premières Nations.

L'ACCS : Trousse de candidature au Prix national de partenariat en réconciliation, janvier 2025

association officielle de commissions/conseils scolaires) ou un cadre supérieur (surintendant, directeur général ou chef de la direction) ou un employé du système de la commission/du conseil scolaire public financé par l'État proposant la candidature; et

2) un cadre de direction (p. ex. un chef, chef de la direction ou surintendant) ou un employé de l'organisation autochtone proposant la candidature (tel qu'un conseil de bande, un représentant/une organisation politique autochtone provincial ou territorial, une entité communautaire ou une autorité éducative).

Toute commission/tout conseil scolaire financé par l'État au Canada est admissible à la considération pour le prix, même s'il/elle n'est pas membre d'une association membre de l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires.

L'attribution du prix peut être envisagée pour les partenariats multilatéraux, où plus de deux entités sont impliquées. Toutefois, au moins un de ces partenaires doit être une commission/un conseil scolaire financé par l'État et un de ces partenaires doit être une organisation autochtone nationale, provinciale, territoriale ou communautaire.

Critères de sélection

La candidature doit contenir une lettre d'appui de chacun des partenaires (obligatoire), rédigée et écrite de façon indépendante sur papier à entête officiel de leur organisme, qui accompagne la demande datée pendant la période de mise en candidature (du 24 février au 7 avril 2025).

Les lettres d'appui doivent :

- attester que la description fournie du partenariat mis en candidature est exacte;
- présenter des preuves concrètes sur la façon dont le partenariat a permis de faire avancer la réconciliation au profit de leur communauté locale;
- présenter des preuves manifestes d'innovation, d'authenticité, des relations, du renforcement des capacités et/ou de bonne intendance; et
- démontrer des avantages soutenus pour la communauté fondés sur les pratiques courantes du candidat et sur le partenariat.

La candidature devrait contenir :

- les noms et adresses courriel de la commission/du conseil scolaire financé par l'État et de l'organisation/la(les) communauté(s) autochtone(s);
- une description écrite brève mais complète du partenariat (une description en termes généraux de ce qui s'est passé dans le cadre du partenariat, plutôt que les raisons pour lesquelles vous estimez qu'il mérite le prix) et,
- toute autre preuve matérielle à l'appui de la candidature (vidéos, photos, documentation écrite).

Quatre catégories générales ont été établies pour le prix, bien qu'il soit reconnu que les candidats peuvent répondre aux exigences de plusieurs catégories. Les candidats doivent démontrer clairement comment ils ont fait progresser une ou plusieurs des causes suivantes :

- la langue et la culture autochtones
- la représentation autochtone (en termes de gouvernance, de main-d'oeuvre ou de réseaux communautaires)

L'ACCS : Trousse de candidature au Prix national de partenariat en réconciliation, janvier 2025

- la pratique de la responsabilité et des obligations réciproques (en termes de promotion de l'excellence des résultats et des cadres administratifs ou de régie bénéfiques)
- des pratiques d'apprentissage et d'enseignement adaptées à la réalité culturelle (y compris l'accent sur l'apprentissage basé sur la terre ou sur le territoire).

Chaque candidature doit décrire comment les réalisations du partenariat correspondent à un ou plusieurs appels à l'action spécifiques élaborés par la Commission Vérité et Réconciliation du Canada en 2015 (inclure autant d'appels que nécessaire pour décrire le partenariat).

En plus de la mesure selon laquelle chaque demande correspond aux quatre catégories établies et aux appels à l'action, le comité de sélection étudiera en quoi les réalisations susmentionnées reflètent les principes généraux d'innovation, d'authenticité, des relations, du renforcement des capacités et de bonne intendance. Au final, le comité évaluera aussi le(s) bénéfice(s) d'ensemble que le partenariat et ses réalisations ont apporté à la(aux) communauté(s) locale(s).

En termes pratiques, cela signifie que le comité de sélection évaluera si la demande déposée démontre un ou plusieurs des éléments suivants :

- Les structures, politiques et procédures ont été élaborées en collaboration avec les Nations/communautés autochtones locales.
- Une priorité soutenue a été accordée à l'inclusion des perspectives autochtones dans les travaux de la commission/du conseil scolaire financé par l'État (d'où nous sommes venus, où nous sommes, où nous allons).
- Il existe des indications selon lesquelles le candidat a entretenu une collaboration soutenue et significative et qu'il a « prêché par l'exemple ».
- Il existe des indications à l'effet que l'inclusion des peuples autochtones a été incorporée directement dans le plan stratégique d'une division ou d'un district scolaire.
- Il existe des preuves de pratiques de salle de classe significatives qui donnent lieu à un apprentissage culturel véritable et authentique – au-delà « des billes et du bannock, des tambours et des capteurs de rêves » – vers une éducation basée sur la terre ou sur le territoire qui reflète la communauté autochtone locale.
- Il existe des indications d'un perfectionnement professionnel permettant aux enseignants de renforcer les capacités, au-delà des festivités d'un jour, vers de réelles réformes structurelles.
- Il existe des indications selon lesquelles les pratiques d'un système scolaire ont renforcé une profonde appréciation de la culture autochtone chez le personnel et les élèves.
- La demande reflète la réalité que les pratiques décrites ne constituent pas « une initiative » mais plutôt un engagement soutenu à favoriser les relations. Cela comprend un investissement de temps et de ressources à long terme.
- La demande démontre que les savoirs autochtones sont vivants et concrets dans les salles de classe du système scolaire, où les programmes d'études prennent vie pour les élèves sans « outils d'enseignement » statiques.
- Les actions des partenaires, en fonction de leur partenariat, représentent une communication d'une voix forte et collective avec les établissements, de par le plaidoyer en faveur de réformes et de l'inclusion significatives, notamment le lancement de programmes et/ou de perfectionnement professionnel dans l'ensemble du système (p. ex. à l'intention des aides-enseignants, des chauffeurs d'autobus, des enseignants, etc.)
- La demande appuie la revitalisation des langues et de la culture autochtones.
- La demande démontre un engagement envers l'alliance et le fait d'être liés par la promotion de l'inclusion, amenant ainsi les parents/tuteurs et les communautés autochtones locales à participer à l'enseignement public.

L'ACCCS : Trousse de candidature au Prix national de partenariat en réconciliation, janvier 2025

- Il existe des indications selon lesquelles les candidats démontrent une connaissance juridique et des traités appropriée.
- La demande démontre l'existence de mentorat utile, le cas échéant.

Le Prix

Le prix revêt la forme d'un prix physique pouvant être affiché dans les bureaux de chaque partenaire l'ayant reçu. L'ACCCS a obtenu une commandite permettant de fournir un appui financier de 10 000 \$ pour renforcer les efforts de partenariat vers la réconciliation.

Deux représentants des lauréats seront invités à assister au Rassemblement national des conseillers scolaires sur l'éducation autochtone et Congrès annuel de l'ACCCS, pour recevoir le prix en personne pendant l'événement. Advenant qu'un(des) représentant(s) ne puisse(nt) se permettre les dépenses de voyage pour se rendre au Rassemblement national des conseillers scolaires sur l'éducation autochtone et Congrès de l'ACCCS, un financement pour les frais de voyage pourrait lui(leur) être fourni.

Le commanditaire sera invité à présenter le prix pendant le Rassemblement national des conseillers scolaires sur l'éducation autochtone et Congrès de l'ACCCS et les candidats accepteront pareil soutien sans réserve ni condition et étant entendu que le commanditaire sera reconnu publiquement pour le soutien offert. Advenant qu'un représentant ne puisse recevoir le prix en personne, le prix sera présenté par visioconférence.

Processus de sélection / Dates butoir

La date butoir finale pour déposer les candidatures au prix est **le 7 avril 2025**.

Le comité de sélection, composé de représentants désignés de l'APN et de l'ACCCS, examinera les candidatures pendant le mois d'avril. Suivant un consensus des membres du comité de sélection, les recommandations finales seront acheminées aux membres du conseil d'administration de l'ACCCS aux fins de ratification. Les lauréats seront avisés d'ici le 1^{er} mai 2025.

Nous accuserons réception de toutes les candidatures, mais ne communiquerons qu'avec les lauréats finaux concernant le prix. Tout proposant ou candidat qui souhaite plus d'information est prié de consulter la section intitulée « Pour plus d'information » ci-dessous.

Comment postuler

Les candidatures, portant la mention **Prix national de partenariat en réconciliation de l'ACCCS** à la ligne objet, doivent être soumises en format PDF par voie électronique d'ici **le 7 avril 2025** à admin@saskschoolboards.ca.

Le document doit se limiter à 8 pages. Le comité de sélection peut demander des renseignements complémentaires au besoin. Les candidatures tardives ne sont pas admissibles.

Pour plus d'information

Pour toute question liée au prix, prière de vous adresser à admin@saskschoolboards.ca